

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17
Affichage le : 10/07/17
Transmission préfecture le : 10/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170630-lmc198254-DE-1-1
Du : 10/07/17
Délibération exécutoire le : 10/07/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

**POLITIQUE A01 ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
CONTRAT "YVELINES TERRITOIRES"
APPROBATION D'UNE CONVENTION
OPÉRATIONNELLE DE FINANCEMENT D'ÉTUDES
"QUARTIER DE LA GARE" ET "RÉNOVATION URBAINE" AVEC GPS&O**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 19 juin 2015 relative à la nouvelle politique départementale pour le logement et au programme Prior'Yvelines,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise du 9 février 2016 donnant délégation de compétence du conseil communautaire à son Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 juin 2016 relative aux Contrats Yvelines Territoire,

Vu les courriers de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise des 1^{er} et 14 décembre 2016, pour bénéficier de l'accompagnement financier du Département pour la mise en œuvre d'études urbaines préalables,

Considérant le caractère stratégique des projets et du territoire de Grand Paris Seine & Oise,

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités pour garantir l'opérationnalité de leurs projets, et de les soutenir financièrement pour des projets d'envergure et de qualité, en particulier dans un contexte de marché immobilier détendu ou incertain,

Considérant que les projets de développement autour des quartiers de gare EOLE et de rénovation urbaine des quartiers inscrits en politique de la ville, correspondent aux objectifs du Département,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, pour la réalisation d'une étude urbaine « Quartier de gare » des Mureaux, une subvention d'un montant maximum de 31 241 euros, correspondant à 30% du coût HT de l'étude, d'un montant de 104 138 euros.

Attribue à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, pour la réalisation d'une étude de conception urbaine générale sur les quartiers « Cité Renault », « Musiciens » et « Bougimont » aux Mureaux, une subvention d'un montant maximum de 48 904 euros, correspondant à 30% du coût HT de l'étude, d'un montant de 163 013 euros.

Attribue à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, pour la réalisation d'une étude patrimoniale et urbaine « Entrée sud » sur le quartier « Musiciens » aux Mureaux, une subvention d'un montant maximum de 25 000 euros, correspondant à 25% du coût HT de l'étude, d'un montant de 100 000 euros.

Attribue à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, pour la réalisation d'une étude de programmation économique et commerciale sur les quartiers « Cité Renault », « Les Musiciens » et « Cinq quartiers » aux Mureaux, une subvention d'un montant maximum de 21 000 euros, correspondant à 30% du coût HT de l'étude, d'un montant de 70 000 euros.

Attribue à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, pour la réalisation d'une étude de préfiguration de l'observatoire des charges sur les quartiers « Cité Renault » et « Cinq quartiers » aux Mureaux, une subvention d'un montant maximum de 15 000 euros, correspondant à 30% du coût HT de l'étude, d'un montant de 50 000 euros.

Attribue à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, pour la réalisation d'une étude de programmation « habitat et logements » sur les quartiers « Cité Renault » et « Cinq quartiers » aux Mureaux, une subvention d'un montant maximum de 30 000 euros, correspondant à 30% du coût HT de l'étude, d'un montant de 100 000 euros.

Attribue à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, pour la réalisation d'une mission de « Préfiguration instance partenariale mutations, relogements, mobilité résidentielle » sur les quartiers « Cité Renault » et « Cinq quartiers » aux Mureaux, une subvention d'un montant maximum de 12 000 euros, correspondant à 30% du coût HT de l'étude, d'un montant de 40 000 euros.

Attribue à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, pour la réalisation d'une étude de conception urbaine le long de l'avenue du Général de Gaulle (entrée de ville) sur le quartier « La Noë-Feucherets » à Chanteloup-les-Vignes, une subvention d'un montant maximum de 15 000 euros, correspondant à 30% du coût HT de l'étude, d'un montant de 50 000 euros.

Attribue à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, pour la réalisation d'une mission d'étude, d'actualisation et de conseil pour la réalisation du projet urbain sur le quartier « Beauregard » à Poissy, une subvention d'un montant maximum de 76 305 euros, correspondant à 30% du coût HT de l'étude, d'un montant de 254 350 euros.

Attribue à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, pour la réalisation d'une mission d'étude, d'assistance et de conseil pour la définition d'un projet urbain sur le quartier des « Fleurs » à Carrières-sous-Poissy, une subvention d'un montant maximum de 15 000 euros, correspondant à 30% du coût HT de l'étude, d'un montant de 50 000 euros.

Adopte en conséquence la convention opérationnelle du Contrat Yvelines Territoire relative au financement d'études « quartier de gare » et « rénovation urbaine » avec GPS&O figurant en annexe à la présente délibération.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer la convention correspondante, ainsi que ses éventuels avenants.

Dit que, pour chaque étude et une fois le Contrat Yvelines Territoire établi et signé, un premier versement de 50 % de la subvention pourra être demandé par le bénéficiaire lorsque 50 % des dépenses seront atteints et que le solde s'effectuera à l'achèvement de l'étude sur présentation des factures réglées et du livrable de l'étude (livret, planches graphiques).

Dit que les subventions sont et seront imputées au chapitre 204, article 204141 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

CONTRAT "YVELINES TERRITOIRES" APPROBATION D'UNE CONVENTION OPÉRATIONNELLE DE FINANCEMENT D'ÉTUDES "QUARTIER DE LA GARE" ET "RÉNOVATION URBAINE" AVEC GPS&O

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.